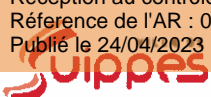


République Française

Département de la  
Marne

Arrondissement de  
Châlons-en-Champagne

Canton Région de  
Suippes



VILLE DE SUIPPES  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 12 AVRIL 2023

L'an deux mil-vingt-trois le mercredi 12 avril, le Conseil Municipal de la Ville de Suippes s'est réuni sous la présidence de Monsieur François COLLART, Maire et en vertu de la convocation faite le 6 avril. Cette séance a eu lieu au Centre culturel et associatif Jean HUGUIN de SUIPPES.

#### Nombre de conseillers :

- en exercice 27

- présents 23

- ayant donné  
procuration 2

- votants 25

#### **Etaient présents :**

François COLLART, Jacques BONNET, Natacha BOUCAU, Didier HEINIMANN, Sabine BAUDIER, Nathalie FRANCART, Jacques JESSON, Jean-Noël OUDIN, Mickaël ROSE, Corine LECLERC, Magali SALUAUX, Laurence TOURNEUR, Murielle GILHARD, Aurélie FAKATAULAVELUA, Guillaume BOUTILLOT, Laurent GOURNAIL, Sabrina DA CRUZ, Valérie MORAND, Martine LORIN, Patrick GREGOIRE, Annie LEROY, Noël DEZ, Alain CHAPRON

#### **Absents excusés :**

Monsieur Manuel ROCHA GOMEZ donne pouvoir à Monsieur Jacques BONNET  
Madame Gabrielle MAUCLERT donne pouvoir à Madame Murielle GILHARD

#### **Absents non excusés :**

Monsieur Maxime VARIN, Madame Nina HUBERT

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Laurence TOURNEUR, comme secrétaire de séance.

Finances locales n° 2023-04-002	Affectation du résultat 2022 du budget principal Ville de SUIPPES
------------------------------------	---

Le Conseil Municipal a pris connaissance des comptes 2022 du budget principal et de ses résultats. L'arrêté des comptes permet de déterminer, d'une part, le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement et, d'autre part, le cas échéant les restes à réaliser seront reportés au budget de l'exercice 2023.

#### Pour mémoire :

- résultat de fonctionnement antérieur reporté ► 570 552.31€
- résultat d'investissement antérieur reporté ► 597 318.54 €

#### Résultat de l'exercice 2022 :

- section de fonctionnement ► + 154 253.90 €
- section investissement ► - 245 313.95 €

#### Affectation du résultat proposée exercice 2023 :

BUDGET PRINCIPAL VILLE DE SUIPPES 2023 AFFECTATION DU RESULTAT	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Résultat de l'exercice 2022	154 253,90
Résultats antérieurs reportés (chapitre 002 du CA N-1)	570 552,31
<b>TOTAL résultat à affecter (résultat de clôture)</b>	<b>724 806,21</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Résultat de l'exercice 2022	-245 313,95
Résultats antérieurs reportés (chapitre 001 du CA N-1)	597 318,54
<b>SOLDE CUMULE</b>	<b>352 004,59</b>
Solde des restes à réaliser d'investissement dépenses	0,00
Besoin de financement	Néant
<b>AFFECTATION SUR L'EXERCICE 2023</b>	
Affectation - R1068 en investissement	0,00
Report en fonctionnement 002	724 806,21
Report en investissement 001	352 004,59

- Virement vers la section d'investissement 023(DF) ► Virement de la section d'exploitation 021 (RI) d'un montant de 340 000.00 €.


Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances du 11 avril 2023,

Considérant les éléments susvisés ; Il est proposé au conseil municipal d'arrêter et de voter l'affectation du résultat sur l'exercice 2023 comme présenté ci-dessus,

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,**

**DECIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2022 comme présenté ci-dessus

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération		Extrait certifié conforme A SUIPPES, le 12-04-2023 Le Maire, François COLLART
Reçue en Préfecture le :	Visa ci-contre	
Publiée ou notifiée le :		[[[signature1]]] 